

Chapitre 5 : Les aires urbaines en France

Comment les aires urbaines structurent-elles le territoire français ?

1. Le territoire français est de plus en plus urbanisé

■ Environ **85 %** des Français **habitent en ville**. Les espaces urbains sont **attractifs** parce qu'ils concentrent les **activités les plus dynamiques**. C'est en ville qu'il y a le plus d'**emplois**, de **commerces** et de **services publics**.

■ Une **aire urbaine** est composée d'une ville-centre, de sa banlieue et d'une couronne périurbaine. Le territoire français est de plus en plus **urbanisé** car la population des aires urbaines augmente. Ces dernières sont réparties sur l'ensemble du territoire. Certaines comptent plusieurs millions d'habitants (Paris, Lyon), d'autres sont moins peuplées. Toutes organisent l'espace qui les entoure.

2. Les aires urbaines s'étendent

■ L'augmentation de la population urbaine a pour conséquence l'**étalement urbain**. Toutes les aires urbaines sont concernées par la **périurbanisation** : elles s'étendent au-delà des **banlieues**, dans les **espaces périurbains**. Ces espaces se peuplent d'habitants qui y trouvent des logements moins chers que dans le centre, souvent dans des **quartiers pavillonnaires**.

■ L'étalement urbain implique le développement des **mobilités** des habitants, en particulier pour les déplacements domicile-travail appelés **migrations pendulaires**. En effet, la majorité des **emplois** des aires urbaines se trouvent dans les villes-centres. L'aménagement d'**axes de communication** pour les **voitures** ou les **transports en commun** est donc très important.

3. Les métropoles influencent l'organisation du territoire français

■ Parmi les aires urbaines, les **métropoles** sont les plus peuplées. Elles concentrent d'importants centres de décision politiques et économiques.

■ Paris est la seule à avoir un **rayonnement à l'échelle mondiale**. Quelques métropoles comme Lyon ou Marseille ont une **influence nationale voire européenne**, tandis que l'influence des autres est **régionale**.